



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 9817

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la question des indemnités de sujétions spéciales des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. A l'instar des cadres placés sous leur autorité, les inspecteurs manifestent une disponibilité obligée, hors du cadre horaire normal de travail, pour exercer normalement leurs missions de conseil, d'aide technique ou de promotion des projets ministériels auprès des élus et des responsables de la vie associative. Pour cette raison, le principe du bien-fondé de cette indemnité a été, semble-t-il, reconnu par son ministère dès 1987. Il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions actuelles dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétariat d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports a mis en œuvre une réforme des textes statutaires régissant les personnels d'inspection. A cette occasion, les indemnités allouées à ces fonctionnaires seront reconsidérées, afin de les adapter au déroulement de carrière et aux missions prévues dans les statuts en cours d'élaboration. L'ensemble des textes sera soumis incessamment aux départements ministériels concernés. Leur publication est envisagée d'ici la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9817

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 848